

CC Fercher : Liste des servitudes d'utilité publique

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CIVRAY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de Communes Fercher – Pays Florentais	
CIVRAY	AC1	La Chapelle Notre-Dame de Sérigny en totalité (à l'exclusion de la construction qui est accolée au nord-est du choeur) située au lieu-dit «La Chapelle du Puits» (cad ZM 22 et ZM 111) : inscription par arrêté du 6 août 2009 r = 500 m	- arrêté du 6 août 2009	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
CIVRAY	EL7	RD 184 Civray – le grand Entrevin plan d'alignement du 29 novembre 1888	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CIVRAY	EL7	RD 84 Civray – Le Coudray grande rue plan d'alignement du 21 juillet 1888	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CIVRAY	EL7	RD 84 rue des chanières/rue de la croix jaubier plan d'alignement du 18 août 1896	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CIVRAY	EL7	RD 88 rue de la grande des dîmes plan d'alignement du 15 avril 1890	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CIVRAY	EL7	RD 99 Civray – bois Ratier rue des couardes plan d'alignement du 22 mai 1914	Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	Routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
CIVRAY	I4	- Réseaux de transports : * Liaison 400 KV N°1 Breuil (Le) - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
CIVRAY	I4	- Réseaux de transports : * Liaison 225 KV N°1 Eguzon-Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
CIVRAY	I4	- Réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
CIVRAY	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement I = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère Intérieur SGAMI-OUEST 28 r de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
CIVRAY	PT3	Câble GD 273.01	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CIVRAY	PT3	Câble FO 18.526	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CIVRAY	PT3	Câble FO 228	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
CIVRAY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LUNERY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de Communes Fercher – Pays Florentais	
LUNERY	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T/ SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LUNERY	EL7	VC n° 2 - approbation préfectorale du 16.06.1967	* Voies communales - décret n° 64.262 du 14 mars 1964 chapitre III	* Voies communales: Mairie de Lunery Place Jacques Georges 18400 Lunery	
LUNERY	EL7	VC n° 3 - délibération de la commission départementale du 24.12.1908	* Voies communales - décret n° 64.262 du 14 mars 1964 chapitre III	* Voies communales: Mairie de Lunery Place Jacques Georges 18400 Lunery	
LUNERY	EL7	VC n° 103 - approbation préfectorale du 17.10.1968	* Voies communales - décret n° 64.262 du 14 mars 1964 chapitre III	* Voies communales: Mairie de Lunery Place Jacques Georges 18400 Lunery	
LUNERY	EL7	RD 27 (Rosières) - décision du conseil général du 21.08.1896	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des route et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
LUNERY	EL7	RD 27 - décision du conseil général du 18.05.1876 - 27.12.1867 – 30.07.1947	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des route et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
LUNERY	EL7	RD 87, décision du conseil général du 23.08.1887	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des route et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
LUNERY	EL7	RD 99 - délibération de la commission départementale du 24.12.1908	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des route et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	
LUNERY	EL7	RD 88 - délibération de la commission départementale du 30.12.1880 (décret n° 64.262 du 14-03-1964, chapitre III complété par le décret n° 77-738 du 7 juillet 1977 et modifié par le décret n° 79-1152 du 28.12.1979)	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des route et des bâtiments Pyramide-route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LUNERY	EL7	VC n° 4 - délibération de la commission départementale du 30.09.1904 (modificatif approbation préfectorale du 13.3.1967)	* Voies communales - décret n° 64.262 du 14 mars 1964 chapitre III	* Voies communales: Mairie de Lunery Place Jacques Georges 18400 Lunery	
LUNERY	I3	Réseau M.P.B ø 150 mm à 84 mm (réseau de distribution)	- article 12 modifié de la loi du 15 juin 1906 - article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 - article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée	Direction Réseaux Centre Etat-Major 47 av de Saint Mesmin 45077 Orléans Cédex2	
LUNERY	I4	- réseaux de transport d'électricité : Ligne HTB * Liaison 400 KV N°1 le Breuil - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LUNERY	I4	- réseaux de transport d'électricité : Ligne HTB * Liaison 90 KV N°1 et N°2 Les Buis – Venesmes	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
LUNERY	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
LUNERY	I4	- réseaux de transport d'électricité : Ligne HTB * Liaison 90 KV N°1 Les Buis – Marmagne - Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LUNERY	INT1	les Buissons Martin r = 35 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locale	
LUNERY	INT1	Cimetière * les Grandes Tailles r = 35 à 100 m	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
LUNERY	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
LUNERY	PM2	site exploité par la Société CRESTE lieu-dit « Terre des Sablons »	- Article L515-10 du code de l'environnement - Article L126-1 du code de l'urbanisme - AP n°2013-DDCSPP-160 du 5 août 2013	Société CRESTE « Terre des Sablons » 18400 LUNERY	
LUNERY	PT2	Liaison hertzienne de Charost / Le Buisson Monsieur à Saint Amand Montrond / Le Bois Lelu zone spéciale de dégagement I = 140 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes Cédex 2	
LUNERY	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - I = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	Ministère de la Défense EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
LUNERY	PT3	Câble GD 27301 02	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LUNERY	PT3	Câble FO 18 700	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LUNERY	PT3	Câble FO 18 537	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
LUNERY	PT3	câble RG 18061	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LUNERY	PT3	Câble FO 228	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
LUNERY	T1	ligne Bourges - Miécaze	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	
LUNERY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
MAREUIL-SUR-ARNON	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Collectivité de Mareuil sur Arnon	
MAREUIL-SUR-ARNON	AS1	Captage "la Preugne", périmètres de protection immédiate et rapprochée	- Arrêté Préfectoral n°2002,1,1604 du 27 novembre 2002	Commune de Mareuil/Arnon	
MAREUIL-SUR-ARNON	EL7	RD 87 route de Saint Florent plan d'alignement du 2 août 1850 modifié le 20 août 1889 par le Conseil Général	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	
MAREUIL-SUR-ARNON	EL7	RD 14 route d'Issoudun plan d'alignement approuvé le 31 mars 1870 par le Conseil Général	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	
MAREUIL-SUR-ARNON	EL7	RD 18 route de Charost plan d'alignement approuvé le 8 décembre 1871 par le Ministère	* Routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par le décret du 6 mars 1961 pour les RD	* Routes départementales : Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide- route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
MAREUIL-SUR-ARNON	I4	- réseaux de distribution : - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
MAREUIL-SUR-ARNON	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
MAREUIL-SUR-ARNON	PT3	câble RG 18079	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MAREUIL-SUR-ARNON	PT3	câble RG 18061	articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
MAREUIL-SUR-ARNON	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
PLOU	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de Communes Fercher – Pays Florentais	
PLOU	AC1	Prieuré Saint-Laurent-de-Manzay : Manzay : ancien prieuré (cad. C1, 24, 25) inscription par arrêté du 28 avril 1926 commune de Limeux	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
PLOU	AS1	Captage « Font Moreau » (périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée)	- Arrêté Préfectoral du 28 mars 1997	A.R.S 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
PLOU	EL7	RD190 dans la traversée du hameau « la Bouchet » approuvé le 16 janvier 1879	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PLOU	I4	- réseau de transport : * Liaison 400 KV N°1 Eguzon - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR-SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PLOU	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS – Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
PLOU	PT1	Centre de Charost / Le Buisson Monsieur zone de garde r = 500 m zone de protection r = 1500 m	Décret du 03 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes cédex 2	
PLOU	PT2	Liaison hertzienne de Vierzon / Le petit rateau à Charost / Le Buisson Monsieur zone spéciale de dégagement l = 126 m	Décret du 3 février 2012	Ministère de l'Intérieur SGAMI-OUEST 28 rue de la Pilate 35207 Rennes cédex 2	
PLOU	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cdx	
PRIMELLES	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de Communes Fercher – Pays Florentais	
PRIMELLES	AC1	Eglise Saint-Laurent (cad. C2, 129) classement par arrêté du 08 juillet 1911.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
PRIMELLES	EL7	RD 99 Primelles le grand Malleray plan d'alignement du 19 juillet 1906	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments pyramide – route de guerry 18000 Bourges	
PRIMELLES	EL7	RD 87 Primelles l'Echalusse plan d'alignement approuvé par le conseil général le 23 août 1887	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments pyramide – route de guerry 18000 Bourges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
PRIMELLES	EL7	RD 99 Lunery – Primelles (l'Echalusse) plan d'alignement approuvé par la commission départementale le 24 décembre 1908 modifié le 23 avril 1951	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments pyramide – route de guerry 18000 Bourges	
PRIMELLES	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA -et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
PRIMELLES	I4	- réseaux de transport : * liaison 400 KV N°1 Le Breuil – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport RTE GMR-SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
PRIMELLES	PT3	Câble RG 18061	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
PRIMELLES	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : - articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-CAPRAIS	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de Communes FERCHER – Pays Florentais	
SAINT-CAPRAIS	AC1	Usine métallurgique - Haut fourneau en totalité, y compris les chambres des soufflets et la halle de coulée, à l'exclusion de l'escalier en béton sur la façade nord (cad. BE 201) : classement par arrêté du 31 août 1992.. - Façades et toiture de l'ancienne maison du meunier ainsi que les vestiges de l'ancienne chambre des machines attenants à l'ancien canal de dérivation ; façades et toiture de l'ancienne maison de maître (cad. BE 73, 201, BC 73) : inscription par arrêté du 18 juin 1991 commune de Saint Florent sur Cher	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-CAPRAIS	EL3	le Cher servitudes de marche pied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-CAPRAIS	EL7	R.D 28 traversée de Saint Caprais rue René Perreau plan d'alignement du 16 janvier 1879	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-CAPRAIS	EL7	R.D 28 traversée de Champfrost plan d'alignement du 21 août 1888	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-CAPRAIS	I4	- réseau de transport : * Liaison 90 KV N°1 Les Buis - Marmagne – Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-CAPRAIS	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA -et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-CAPRAIS	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-CAPRAIS	PT2	liaison hertzienne de Rosnay (Indre) à Farges en Septaine -Aérodrome zone spéciale de dégagement - l = 500 m	Décret du 10 janvier 2013	EMZD Quartier Margueritte BP 20 35998 RENNES Cédex 9	
SAINT-CAPRAIS	PT3	Câble FO 0228	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-CAPRAIS	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de Communes Fercher – Pays Florentais	
SAINT-FLORENT-SUR-C	AC1	Eglise Notre Dame (sur la commune du Subdray) – (cadanciennement B21) (Inv. MH : 24 février 1926)	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	AC1	Château : Pavillon d'entrée ; chapelle (cad. AL 166) : inscription par arrêté du 13 janvier 1936.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	AC1	Usine métallurgique des Lavois : - Haut fourneau en totalité, y compris les chambres des soufflets et la halle de coulée, à l'exclusion de l'escalier en béton sur la façade nord (cad. BE 201) : classement par arrêté du 31 août 1992 - Façades et toiture de l'ancienne maison du meunier ainsi que les vestiges de l'ancienne chambre des machines attenants à l'ancien canal de dérivation ; façades et toiture de l'ancienne maison de maître (cad. BE 73, 201, BC 73) : inscription par arrêté du 18 juin 1991	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	AS1	captage « l'île » avec périmètre de protection rapprochée	- arrêté préfectoral du 3 décembre 1987	ARS 6 place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	EL7	RN 151 : avenue Jean Jaurès avenue G. Dordon arrêté du 17/12/1936 modifié le 02/02/1937 et arrêté du 22/05/1972	* routes nationales - décret n° 62-1245 du 20/10/1962 pour les RN	* routes nationales Direction Départementale des Routes du Centre Ouest Le Pastel 22 rue des Pénitents Blancs 87032 Limoges	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-FLORENT-SUR-C	EL7	RD 27 : à rue Emile Zola - arrêté du 19/04/1909 à rue Salengro + route de Rosière rue Germain Baujard - arrêté du 05/10/1885 à traverse de la Chaise route de Rosière - arrêté du 09/10/1887	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-FLORENT-SUR-C	EL7	RD 28 à rue P. Semart à avenue Massicot rue Pierre Lemond- arrêté du 19/03/1874	* routes départementales - décret du 25 octobre 1938 modifié par décret du 6 mars 1961 pour les RD	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-FLORENT-SUR-C	EL7	RD 35 à rue Vaillant couturier - arrêté du 22/10/1874 à rue de Lavoirs à rue J. B. Labbé - arrêté du 10/11/1893 - arrêté du 22/10/1874, modification du 09/10/1892 - chemin de la grande communale n° 67 19/08/1874	Arrêté non pris (échanges avec le CD en cours au 9 mai 2017)	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-FLORENT-SUR-C	EL7	- voies communales * rue du 19 mars 1962 et chemin marchand approbation par délibération du conseil municipal du 26/06/1981	* voies communales - décret n° 64-262 du 14 mars 1964 (chapitre 111) pour les VC	* voies communales Mairie de Saint Florent sur Cher place de la république 18400 Saint Florent sur Cher	
SAINT-FLORENT-SUR-C	EL7	RD 190 rue marcel bascoulard 21/08/1894	Arrêté non pris (échanges avec le CD en cours au 9 mai 2017)	* routes départementales Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I3	- Installation ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN80-1984-BRT Le Subdray CI	AP N° 2016-DDCSPP-058 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I3	- Installation annexe située sur la commune : * St Florent/Cher livraison	AP N° 2016-DDCSPP-058 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I3	- Installation annexe non située sur la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Le Subdray CI	AP N° 2016-DDCSPP-058 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I3	- Installation ne traversant pas la commune mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière : * Canalisation DN100-1983-Marmagne-St Florent/Cher	AP N° 2016-DDCSPP-058 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-FLORENT-SUR-C	I3	Canalisation Marmagne-St Florent/Cher DN 100-1983	AP N° 2016-DDCSPP-058 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I3	Canalisation Saint Florent/Cher DN 80-1988- BRT	AP N° 2016-DDCSPP-058 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I3	Canalisation DN80-1984-BRT Le Subdray CI	AP N° 2016-DDCSPP-058 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I4	- réseaux de transport : * Poste de transformation d'énergie électrique, 90 KV Les Buis	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I4	- réseaux de transport : * Liaison 400 KV N°1 Le Breuil - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I4	- réseaux de transport : * Liaison 225 KV N°1 Eguzon – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-FLORENT-SUR-C	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 KV N°1 Les Buis - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I4	- réseaux de transport : * Liaison 90 KV N°1 Les Buis - Marmagne - Mazières	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I4	- réseaux de transport : * Liaison 2x 90 KV Les Buis - Venesmes 1 et 2 (sur supports communs)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
SAINT-FLORENT-SUR-C	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	INT1	cimetière	Art. L.2223-5 et R.2223-7 du Code général des collectivités territoriales Art. R. 425-13 du code de l'urbanisme Loi 96-142 du 21/02/1996 - JORF 24/02/1996	Collectivités locales	
SAINT-FLORENT-SUR-C	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-FLORENT-SUR-C	PT2	Centre Le Subdray - Bourges aéroport r = 400 à 2000 m	- décret du 22 février 1978 n° CCT 1824003 plan STNA n° 537	DGAC SNIA Pôle de Nantes Zone Aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAINT-FLORENT-SUR-C	PT3	Câble GD 27301 02	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-FLORENT-SUR-C	PT3	Câble FO 18701.01	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-FLORENT-SUR-C	PT3	Câble RG 18113	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-FLORENT-SUR-C	PT3	Câble FO 18526	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-FLORENT-SUR-C	PT3	Câble FO 228	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-FLORENT-SUR-C	PT3	Câble GD 27301	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAINT-FLORENT-SUR-C	T1	ligne Bourges à Mieczze n°695000	Ordonnance 2021-444 du 14 avril 2021 et décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021	SNCF Direction immobilière territoriale ouest Pôle valorisation et logement 15 Bld de Stalingrad Immeuble « Actipôle » 44000 Nantes	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
SAINT-FLORENT-SUR-C	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
SAUGY	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	SIAEP Charost	
SAUGY	I4	- Réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
SAUGY	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI de l'Arnon)	arrêté préfectoral le 13 Octobre 2004 .	DDT 18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
SAUGY	PT3	Câble RG 18079	- articles L.46 à L.53 - article 48 alinéa II - articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cedex 3	
SAUGY	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENNAIS Cédex	
VILLENEUVE-SUR-CHE	A5		Articles L. 152-1, L. 152-2, L. 152-13 et R. 152-1 à R. 152-15 du code rural et de la pêche maritime	Communauté de Communes Fercher – Pays Florentais	
VILLENEUVE-SUR-CHE	AC1	Dolmen dit La Table ou La Pierre de la Roche (cad. B 23) classement par liste de 1887.	- loi du 31 décembre 1913	UDAP 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VILLENEUVE-SUR-CHE	AC2	Ensemble formé par le « village de Villeneuve sur Cher » Site inscrit par arrêté du 13 septembre 1988 Superficie 238 hectares	Articles L. 341-1 à L. 341-15-1 et R. 341-1 et suivants du code de l'environnement	DREAL 5 avenue Buffon BP 6407 45064 Orléans Cédex	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VILLENEUVE-SUR-CHE	EL3	le Cher servitudes de marchepied à l'usage du gestionnaire du cours d'eau, des pêcheurs et des piétons : 3,25 m	Articles L 2131-2 à L 2131-6 du code général de la propriété des personnes publiques	D.D.T/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VILLENEUVE-SUR-CHE	EL7	RD 16 – rte de Charost bourg de Villeneuve entre la RD 35 et la sortie d'agglomération côté Bourges (approuvé le 23 août 1889)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VILLENEUVE-SUR-CHE	EL7	RD 35 – Les Breux et rte de St Florent bourg de Villeneuve (approuvé le 23 août 1887)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VILLENEUVE-SUR-CHE	EL7	- R.D. 16 - bourg de Villeneuve entre le Cher et la RD 35 (approuvé le 12 juin 1886)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VILLENEUVE-SUR-CHE	EL7	RD 190 - hameau de Châtillon (approuvé le 12 janvier 1884)	- décret du 25 octobre 1938 modifié par décret n° 61-231 du 6 mars 1961 pour les RD	Conseil départemental du Cher Direction des routes et des bâtiments Pyramide – route de Guerry 18000 Bourges	
VILLENEUVE-SUR-CHE	I3	Canalisation Marmagne-St Florent/Cher DN 100 -1983	AP N° 2016-DDCSPP-076 du 5 février 2016	GRT Gaz Pôle Exploitation Centre Atlantique Service Travaux Tiers & Urbanisme 62 rue de la Brigade Rac – ZI Rabion 16023 ANGOULEME Cédex	
VILLENEUVE-SUR-CHE	I4	- réseaux de transport : ligne THT * Liaison 400 KV N°1 le Breuil - Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VILLENEUVE-SUR-CHE	I4	- réseaux de transport : ligne THT * Liaison 225 KV N°1 : Eguzon – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	

Commune	SUP	Dénomination	Textes institution	Gestionnaire	Commentaire
VILLENEUVE-SUR-CHE	I4	- réseaux de transport : ligne HT * Liaison 90 KV N°1 : les Buis – Marmagne	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de transport d'électricité RTE – GMR SOLOGNE 21 rue Pierre et Marie Curie 45140 INGRE	
VILLENEUVE-SUR-CHE	I4	- réseaux de distribution - lignes HTA et BT aériennes (moyenne et basse tension) - lignes HTA et BT souterraines (moyenne et basse tension) plans en annexe (pièce n° 6)	- Articles L. 323-3 à L. 323-9, R. 323-1 à D.323-16, R.323-19 à R.323-22 du code de l'énergie - Article 1er du décret n°67-886 du 6 octobre 1967 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie et de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique - Arrêté du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique	* réseaux de distribution ENEDIS Accueil Raccordement Electricité 47 avenue de St Mesmin BP 87716 45077 Orléans Cédex	
VILLENEUVE-SUR-CHE	PM1	Plan de prévention des risques inondation (PPRI du Cher)	Arrêté n°2005-1-1220 du 03 novembre 2005 portant approbation du PPRI de la rivière le Cher dans le département du Cher d'Épineuil-le-Fleuriel à Thénieux à l'exception de Saint-Amand-Montrond, Orval et Vierzon	DDT18/SER 6 place de la pyrotechnie CS 20001 18019 Bourges Cédex	
VILLENEUVE-SUR-CHE	PT2	Centre Le Subdray - Bourges aéroport zone spéciale de dégagement r = 400 m à 2000 m	Décret ministériel du 22 février 1978 n° CCT 1824003 plan STNA n° 537	Direction de l'Aviation Civile Nord District Aéronautique Centre rue de l'aérogare B.P 7511 37075 Tours cedex 2	
VILLENEUVE-SUR-CHE	PT3	Câble FO 18701.01	Article L.46 à L.53 Article 48 linéa II Articles D 408 à D 411 du code des postes et télécommunications	Orange / UPR Ouest NAR Back Office Affaires Réseau Site de Tours Campus Les Deux Lions BP 30508 37205 TOURS Cédex3	
VILLENEUVE-SUR-CHE	T7	Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome. Arrêté du 25/07/1990	Code de l'Aviation Civile : - articles R244-1 et D244-1 à D244-4 inclus code de l'urbanisme : -articles L151-43, L152-7, L153-60, L161-1, L162-1, L163-10 et R153-18	Direction Générale de l'Aviation Civile – SNIA Zone aéroportuaire CS 14321 44343 BOUGUENAI Cédex	